

## **Déclaration commune relative à la réalisation de la Déclaration du deuxième sommet Russie-Afrique sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme**

11-11-2024

Nous, ministres des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et des États africains reconnus par l'Organisation des Nations Unies (l'ONU), dirigeants de la Commission de l'Union africaine et des organes exécutifs des organisations d'intégration majeures de l'Afrique, ainsi que leurs représentants, sommes réunis le 10 novembre 2024 dans la Fédération de Russie, territoire fédéral «Sirius», pour participer à la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique.

Nous condamnons fermement tous les actes, méthodes et pratiques terroristes qui ne sont jamais justifiables, quels qu'en soient les motifs ou le contexte. Nous dénonçons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient le lieu, l'époque et les auteurs. Nous rejetons la politisation et les doubles standards dans la lutte contre le terrorisme.

Nous soulignons l'importance de continuer à mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration du deuxième Sommet Russie-Afrique sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme (Saint-Petersbourg, le 28 juillet 2023), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Fédération de Russie et des pays africains, les représentants de l'Union africaine et d'autres associations d'intégration majeures de l'Afrique.

Nous réaffirmons notre intérêt à développer une coopération commune dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international et confirmons que les efforts principaux dans ce domaine devraient être concentrés sur la

répression des activités des organisations terroristes internationales et de leurs affiliés, ainsi que sur la prévention du terrorisme, tout en restant conformes au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Nous restons déterminés à éliminer les divers facteurs et causes profondes qui peuvent contribuer à l'expansion de l'influence des organisations terroristes en Afrique.

Nous condamnons l'abus des réseaux d'information et de télécommunication à des fins terroristes, y compris la planification, la radicalisation, le recrutement et le financement du terrorisme.

Nous sommes favorables à un dialogue et à une coopération ouverts et constructifs entre la Fédération de Russie et les États africains dans le domaine de la lutte contre le terrorisme par le biais de:

L'élaboration et la mise en œuvre des mesures visant à perturber et à supprimer les organisations terroristes et leurs canaux de financement, y compris le partage des connaissances sur les risques et menaces émergents;

Le renforcement de la coopération entre les autorités compétentes des États dans l'échange d'informations, dans le cadre de la législation nationale, sur les activités des organisations terroristes;

La poursuite des mesures coordonnées de prévention et d'enquête pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, ainsi que le financement du terrorisme, l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes et la criminalité transnationale organisée;

L'organisation d'événements pour l'échange d'expériences dans la lutte contre les manifestations terroristes, y compris la réadaptation et la réinsertion des personnes liées aux activités terroristes;

La mise en œuvre d'une politique exhaustive de développement régional sur le continent africain qui peut appuyer les efforts sécuritaires visant à lutter contre ce fléau;

Le renforcement des efforts pour prévenir le terrorisme et lutter contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme à travers l'exploration de moyens permettant le développement d'une politique de dé-radicalisation;

L'échange d'expériences et d'expertise en matière de politiques de dé-radicalisation, combinant, à la fois, des mesures politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses, ainsi que l'implication des institutions publiques et de la société civile.

Nous notons et encourageons le partage d'expériences entre les organismes chargés de l'application des lois de la Fédération de Russie et de certains pays africains, tant dans le cadre de la formation du personnel que de la participation d'experts russes à des formations sur le terrain avec certains officiers de police d'État ainsi qu'avec le personnel des missions de maintien de la paix pertinentes de l'ONU.

Nous saluons les progrès et les perspectives d'interaction entre la Russie et les organismes spécialisés concrets de l'Afrique sur les questions de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Nous confirmons l'importance d'une coordination dynamique permanente avec diverses organisations et structures intergouvernementales internationales et régionales compétentes pour renforcer la capacité des États

africains à prévenir la radicalisation et à lutter contre le terrorisme et son financement.

Nous reconnaissons et respectons la souveraineté, l'autonomie et l'indépendance des États africains et réaffirmons la nécessité de nous opposer conjointement au néocolonialisme, comme indiqué dans la Déclaration du deuxième Sommet Russie – Afrique (Saint-Pétersbourg, le 28 juillet 2023).

Nous croyons que la coopération efficace dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme demeure un aspect crucial des relations actuelles de la Russie avec les États du continent africain.